



**Siège social
REMAID
4 rue de Mulhouse
26000 VALENCE**

☎ victime : 04.75.55.39.34
☎ administratif : 04.75.55.94.59
☎ fax : 04.75.42.29.56
✉ mel : remaid.inavem26@orange.fr
🌐 web : www.remaid.fr

Association Départementale

R.E.M.A.I.D.

INAVEM 26

Réconfort **E**coute **M**édiation **A**ide
Informations sur les **D**roits

Aide aux Victimes et Médiation



*« Derrière la clameur de la victime, se
trouve une souffrance qui crie moins ven-
geance que récit »*

Paul Ricoeur

L'association REMAID

Accueille

Toute personne qui s'estime victime d'une infraction et toute personne en difficulté morale ou financière.

A pour objectif

- ◆ La reconnaissance de la victime et de ses droits
- ◆ L'apaisement des conflits
- ◆ La lutte contre l'isolement des victimes
- ◆ La diminution du sentiment d'insécurité

Est présente

Dans de nombreux lieux de l'agglomération valentinoise et dans plusieurs villes de la Drôme ; grâce au soutien du Ministère de la Justice, des collectivités territoriales et de nombreux autres financeurs.

Participe

Au service public de la Justice et s'inscrit dans la politique de la Ville.

Propose

Une écoute privilégiée pour identifier les difficultés des victimes.

Répond

Aux attentes des victimes :

- ◆ Information sur les droits (fonctionnement de l'institution judiciaire, procédures, systèmes d'indemnisation...)
- ◆ Soutien psychologique
- ◆ Accompagnement social (aide dans les démarches, préparation aux audiences de jugement,...)
- ◆ Orientation vers les services spécialisés

Offre

D'autres services : administration ad hoc, médiation, gestion de conflits, action de prévention de la violence et de prévention des risques psychosociaux...

Nos Missions

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Service d'aide aux victimes : | page 1 |
| Aide aux victimes | page 2 |
| Actions spécifiques : | |
| Prévention des violences au travail | page 6 |
| Intervention en milieu scolaire | page 7 |
| Soutien aux familles de victimes | page 8 |
| Lutte contre les discriminations | page 9 |
| Dispositif personne vulnérable | page 10 |
| Administration ad hoc | page 11 |
| Gestion de conflits | page 12 |
| Médiation pénale | page 13 |
| Justice restaurative | page 14 |
| Prévention de la récidive | page 15 |
| Enquêtes sociales rapides | page 16 |
| Enquêtes de personnalité | page 17 |
| Organisme de formation | page 18 |
| Conventions et partenariat | page 19 |

Service d'aide aux victimes

L'association vient en aide aux victimes d'acte de délinquance :

- sur leur personne : violences, agressions sexuelles, injures, menaces, diffamations, accidents de la circulation...
- sur leurs biens : dégradations, vols simples ou aggravés, abus de confiance, escroquerie...

qui souhaitent :

- porter plainte, se constituer partie civile ou se faire indemniser,
- connaître leurs droits, les procédures à suivre, les démarches à effectuer,
- être aidées...

L'association est à leur disposition et leur propose gratuitement :

- une écoute privilégiée et confidentielle
- une aide psychologique
- une information sur les droits
- un soutien et un accompagnement dans les démarches
- une orientation si nécessaire vers d'autres services professionnels

Aide aux victimes

CE QUE NOUS OFFRONS :

L'accueil : par téléphone ou lors du premier entretien. Il permet aux victimes et à leurs proches de raconter ce qu'elles ont vécu et d'être entendues.

Le soutien : permet à la victime et à ses proches de faire part des difficultés liées à l'événement, de se sentir reconnus dans leurs vécus.

L'aide juridique : informations juridiques sur les droits des victimes, sur le monde judiciaire, mais aussi assistance dans les démarches, tout au long de la procédure pénale.

L'information : est adaptée à la demande et aux problèmes particuliers des personnes reçues. L'une des missions du service est de lutter contre l'isolement des victimes. REMAID propose un accompagnement juridique, psychologique et social aux victimes et à leur famille tout au long de la procédure et jusqu'à réparation de l'intégralité des conséquences de l'infraction ou retour à un équilibre de vie considéré comme satisfaisant par les personnes concernées.

La mise en œuvre effective des droits des victimes : l'association REMAID veille à ce que les victimes fassent valoir leurs droits (consultation des dossiers d'audiencement et des mains-courantes, constitution de partie civile, accompagnement aux audiences, démarches en vue de l'indemnisation des préjudices).

L'ACCOMPAGNEMENT :

- **L'accompagnement des victimes aux procès d'Assises** : le rôle de l'association est d'être aux côtés des victimes, d'expliquer ce qui se passe, de soutenir la victime, tout au long du procès. C'est le cœur de métier de l'aide aux victimes.
- **L'accompagnement social** : il s'agit de soutenir la victime dans un parcours qui n'est ni judiciaire, ni psychologique, de l'aider à faire face aux conséquences matérielles, financières et sociales de l'infraction, en l'orientant, en l'accompagnant ou en intervenant auprès des services sociaux en vue d'une aide financière, ou auprès des organismes compétents (administrations, assurances, médecine du travail, organismes bancaires).
- **L'accompagnement psychologique** : pour soutenir la victime, l'aider à surmonter le traumatisme psychique, lui permettre de faire face aux conséquences du préjudice subi et de reprendre le cours de son existence. Le soutien psychologique est assuré par deux psychologues expérimentées. Ce suivi porte sur l'écoute de la souffrance, la possibilité de décharge de l'angoisse et surtout la gestion du choc traumatique. Les psychologues peuvent aussi intervenir sur les lieux de l'événement collectif (accident, braquage) et organiser un débriefing.

LES ATELIERS SPECIFIQUES

↳ GROUPE DE PAROLE :

C'est un lieu d'échange de la parole, de partage des expériences, de compréhension, de réhumanisation.

↳ ATELIER DE SOPHROLOGIE :

A partir de techniques de relaxation, de respiration et d'exercices physiques simples : développer un état de calme intérieur, renforcer la confiance en soi, prendre de la distance avec l'événement, prendre conscience des ressources de sa vie pour mieux rebondir.

↳ ATELIER « Osez l'écriture ! » :

Ecrire, c'est être en lien avec les autres et rompre sa solitude. L'atelier aide à découvrir la richesse en soi et celle des autres. Le regard des autres, l'écoute permettent de trouver une place à la fois unique et semblable aux autres.

EVALUATION PERSONNALISEE DES BESOINS DES VICTIMES

Les victimes sont parfois fragilisées par l'infraction et sont en situation de vulnérabilité lors de leur rencontre avec le professionnel du service d'aide aux victimes. C'est pourquoi l'association REMAID s'engage à prêter une attention particulière aux victimes et à leurs attentes, à leurs besoins de protection, dans le cadre d'un dialogue régulier. Ceci implique de respecter leur rythme et leurs désirs, y compris celui de ne solliciter aucune aide de la part du service.

Les principes de fonctionnement de l'association REMAID entendent permettre aux victimes une participation effective et active dans la procédure pénale en leur donnant l'information utile et en ne recueillant que les informations nécessaires.

Cette analyse partagée des besoins des victimes, co-construite avec elles et avec les professionnels concernés dont les éclairages peuvent s'avérer utiles et complémentaires, sont de nature à créer les conditions les plus favorables pour que chacun, en dépit de l'infraction subie, et en fonction de sa singularité, puisse se reconstruire positivement.

Prévention des violences au travail

L'association REMAID est devenue une référence et un interlocuteur privilégié dans l'accompagnement des personnes souffrant de situations professionnelles pathogènes. Nous avons acquis une expérience au service des victimes et des professionnels confrontés à ces problématiques.

1^{er} AXE

ACTION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Cette action a pour but de sensibiliser, informer, mobiliser et convaincre mais aussi écouter l'ensemble des acteurs et partenaires du monde de l'entreprise autour de la problématique de la santé au travail.

Il s'agit ici de se réorienter vers l'amont, de passer du curatif au préventif en réalisant des synergies avec les différents acteurs de la prévention en entreprise.

2^{ème} AXE

ACTION AUPRES DES PERSONNES EN SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Cette action consiste en la prise en charge individuelle et collective des acteurs de l'entreprise (salariés, dirigeants) en difficulté suite à des faits de violences, de braquage, d'accident mortel du travail, de harcèlement sexuel ou moral, etc... de manière à favoriser le maintien ou la reprise du travail. En effet, ces difficultés peuvent avoir des répercussions considérables sur l'état de santé, la vie de famille, le collectif de travail...

Intervention en milieu scolaire

Les comportements violents (injures, bagarres, « jeux » dangereux et « défis ») ou attentatoires à la dignité, à la vie privée (prises de photos avec le téléphone, mise en ligne sur des blogs) se multiplient au sein du système éducatif et perturbent la vie des établissements scolaires ainsi que celle des élèves et des enseignants qui en sont victimes. De leur côté, les parents sont inquiets.

Certains chefs d'établissement requièrent notre intervention pour qu'il y ait une mise en parole de ces problèmes, une remise de sens, l'élaboration de mesures de réparation avant de prendre d'éventuelles sanctions disciplinaires contre les auteurs.

Selon les problématiques exprimées, nous proposons trois types d'interventions :

- ~ l'information et la sensibilisation des jeunes au sein de l'établissement scolaire.
- ~ les interventions en médiation scolaire.
- ~ l'animation d'un point écoute.

Ces interventions visent à prévenir la récurrence et le recours à la violence en proposant aux adolescents d'autres modes de gestion des conflits, de permettre à ceux qui ont commis des transgressions de réparer les torts qu'ils ont causés et de mieux comprendre les sanctions qui leur sont infligées.

Soutien aux familles de victimes

La famille étant confrontée à une crise majeure susceptible d'introduire un dysfonctionnement et sachant qu'elle contribue aux possibilités d'aggravation ou d'atténuation des symptômes post-traumatiques, nous avons la préoccupation d'amorcer un travail pour les aider à retrouver une fonctionnalité dégagée des conséquences du traumatisme.

Nous tentons alors de faire circuler la parole, d'évaluer les ressources individuelles et collectives de la famille, leur capacité ou non de prendre en charge ceux qui sont le plus en difficulté.

L'événement subi **déstabilise, fragilise, désempare** les personnes **et leurs familles** quel que soit l'âge ou le sexe. Chacun peut comprendre l'anéantissement d'une famille qui a perdu un enfant ou un proche dans un accident ou suite à une agression, et la difficulté de faire face dans un moment comme celui-ci aux démarches administratives et judiciaires. L'association contribue à l'œuvre de reconstruction de ces personnes en offrant **l'écoute, le réconfort** et **le soutien** dont elles ont besoin.

Lutte contre les discriminations

La politique menée contre les discriminations et en faveur de l'égalité des chances et de l'intégration des étrangers et des français issus de l'immigration ne suffit pas en elle-même : elle doit trouver un prolongement concret sur le terrain. C'est ainsi que l'association REMAID contribue depuis plusieurs années, dans son domaine de compétence, à la mise en œuvre de cette politique nationale autour des actions suivantes :

- la tenue de permanences d'accueil de proximité dans les quartiers périphériques dits « sensibles » à forte population issue de l'immigration comme Fontbarlettes, Le Plan, Pracomptal, mais aussi dans les territoires ruraux ou enclavés du sud du département.
- la participation au pôle anti-discrimination créé en mai 2009 et rattaché à monsieur le procureur de la République près le TGI de Valence et animé par ses deux délégués (qui étudient et traitent les signalements qui leur sont faits).
- l'accompagnement social dans le contentieux familial (ex : aide aux conjointes étrangères de français, abandon de famille...).
- la lutte contre les discriminations dans l'emploi.

Dispositif personne vulnérable

L'association REMAID participe au dispositif de lutte contre la maltraitance des personnes adultes vulnérables initiée par le Conseil Général. Les interventions de REMAID en faveur de ces personnes consistent à :

- s'entretenir avec la personne adulte vulnérable, à son domicile avec un travailleur social de préférence, et d'évaluer ses besoins et les torts qu'elle aurait pu subir, puis d'en référer au magistrat du Parquet compétent ainsi qu'au médecin responsable de la Direction des Solidarités du Conseil Général.
- prendre attache avec les différents partenaires (référénts du Conseil Général, magistrats) pour échanger sur la situation et coordonner nos actions.
- proposer une soutien, une aide, afin que la personne vulnérable soit rétablie dans ses droits et retrouve un équilibre de vie satisfaisant.

Administration ad hoc

L'enfant victime d'infraction pénale (mauvais traitements, abus sexuels...) est un être fragile, dépourvu de capacité juridique, qui a besoin d'un véritable encadrement tant juridique que social ou psychologique.

Le représentant légal du mineur est en principe son père, sa mère. Mais quand celui-ci est auteur de l'infraction ou complice ou bien simplement en difficulté, ou encore qu'il existe un conflit d'intérêt, c'est l'administrateur ad hoc, nommé par le procureur de la République ou par un juge, qui va exercer les droits du mineur en justice (droits reconnus à la partie civile durant la procédure judiciaire), l'accompagner dans toutes ses démarches, le soutenir moralement et psychologiquement.

Il peut être désigné aussi pour apporter une aide et un soutien moral et psychologique au mineur victime durant l'enquête préliminaire ou de flagrance.

Gestion de conflits

Qu'il s'agisse de locataires qui se querellent ou d'amis qui ne peuvent plus se voir, il y a avant tout une rupture du dialogue et une escalade dans l'incompréhension.

Dans cette rancune qui se nourrit de violences verbales, de non respect de la tranquillité d'autrui (jeux de ballons contre un mur, nuisances sonores), on écoute, on surveille, on interprète, on cherche de quoi alimenter le conflit. Pourtant, cette crispation ne convient ni aux uns, ni aux autres et peut rendre la vie de chacun insupportable. L'intervention d'un tiers pour trouver une issue s'avère alors nécessaire. Les personnes en conflit se tournent souvent vers leurs élus, leurs bailleurs, la police de proximité ou leurs référents sociaux qui les adressent alors à REMAID.

L'association REMAID offre un recours aux partenaires afin de tenter de désamorcer ces conflits relationnels.

L'objectif est de renouer un dialogue constructif entre les personnes et de permettre l'émergence d'un regard nouveau sur l'autre. Il s'agit enfin de responsabiliser les individus dans leurs rôles quotidiens en les amenant à régler leurs désaccords autrement. Ce travail, réalisé en amont des plaintes, peut permettre d'éviter que le conflit ne dégénère, voire rendre possible sa résolution.

Médiation pénale

Qu'est-ce que la médiation pénale ?

A la demande du procureur de la République, **REMAID** peut mettre en œuvre une **médiation pénale**.

C'est un moyen pour les personnes concernées de rechercher une solution au conflit né ou à l'origine de l'infraction, à la place ou avant d'éventuelles poursuites judiciaires.

Son but :

- Favoriser, par l'intermédiaire d'un tiers (le médiateur) la réparation du préjudice subi par la victime.
- Responsabiliser l'auteur de l'infraction par la prise en charge des conséquences de son acte.
- éviter la récidive.

Qui sont les médiateurs ?

Des personnes **indépendantes, impartiales et neutres**, formées à la médiation et désignées par l'association, elle-même habilitée par le Ministère de la Justice.

*La médiation pénale est **gratuite** et **confidentielle** pour les bénéficiaires et repose sur la volonté et le consentement des personnes en conflit.*

Justice restaurative

Il arrive que des victimes expriment le souhait de rencontrer des auteurs d'infraction (ou leurs proches), et ce pour des motifs très différents (impossibilité d'obtenir un procès pénal en raison du décès de l'auteur, de la prescription des faits, difficultés à se reconstruire et à surmonter les conséquences de l'infraction malgré un procès, volonté de rétablir des liens familiaux...).

La loi n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales ouvre la possibilité d'organiser de telles rencontres en introduisant dans le droit français le concept de justice restaurative. Le nouvel article 10-1 du Code de procédure pénale permet aux victimes et aux auteurs d'infractions pénales de participer à une mesure restaurative à l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine.

Parce qu'on n'entre pas en Justice restaurative sans préparation, qu'on n'y participe pas sans accompagnement et qu'on n'en sort pas sans suivi, l'association REMAID et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Drôme-Ardèche proposent d'organiser de telles rencontres selon un protocole bien précis et dans un cadre adapté.

Prévention de la récidive

Les stages de citoyenneté pour les auteurs mineurs

Introduit par la loi du 9 mars 2004, ce dispositif a pour objet de « *rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur laquelle est fondée la société* ». Il est généralement prononcé à l'encontre de primo-délinquants dont le délit est passible d'une peine d'emprisonnement. Ce stage est l'occasion pour les infracteurs mineurs de rencontrer différents professionnels de la justice, du droit, de membres de corps constitués de la société civile et de permettre un échange direct avec ces intervenants.

Les stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales

Ces stages peuvent être réalisés par des auteurs de violences conjugales, à titre de mesure alternative aux poursuites, ou dans l'attente du jugement, dans le cadre de leur placement sous contrôle judiciaire, ou encore après le jugement. Ils concernent à la fois des personnes qui sont dans la reconnaissance des faits et dans l'adhésion au dispositif ou qui sont dans le déni. Ces stages animés par une psychologue et un éducateur spécialisé ont pour objectif la prévention de la réitération. Il s'agit de travailler sur les représentations mentales des participants et de leur permettre de modifier leurs comportements, de passer de la violence à la non violence, d'initier éventuellement des soins, au cours de quatre séances ponctuées par un entretien d'évaluation.

Enquêtes sociales rapides

Ces mesures visent à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale d'une personne faisant l'objet d'une procédure et d'informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale de l'intéressé. Ces enquêtes sont obligatoirement prescrites avant toute réquisition de placement en détention provisoire, en cas de poursuites contre un majeur âgé de moins de 21 ans au moment de l'infraction, lorsque la peine encourue n'excède pas 5 ans d'emprisonnement, en cas de poursuites selon la procédure de comparution immédiate ou en cas de procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Nous interrogeons la personne sur son état civil, sa situation familiale, professionnelle et sociale et nous rédigeons une synthèse qui va indiquer dans la mesure du possible au magistrat des pistes alternatives à l'incarcération selon le profil et les mesures propres à favoriser l'insertion sociale de l'intéressé.

Enquêtes de personnalité

L'association REMAID est conventionnée pour effectuer des enquêtes de personnalité concernant les auteurs et les victimes. Son intervention est le plus souvent requise sur la base de l'article 81 du code de procédure pénale par un juge d'instruction.

L'objectif de ces enquêtes est de fournir à l'autorité judiciaire, sous une forme objective et sans en tirer de conclusion touchant à l'affaire en cours, des éléments d'appréciation sur le mode de vie passé et présent du mis en examen ou de la victime.

Il nous est notamment demandé d'apporter un éclairage sur la conduite, la réputation, les antécédents, la situation matérielle, le milieu familial, l'éducation reçue, la vie sociale de la personne et de mettre en évidence les traits de caractère et les aspects de sa personnalité qui inspirent habituellement sa conduite.

Organisme de formation

Les services de REMAID sont de plus en plus sollicités par les partenaires, pour des interventions d'information ou de formation auprès des personnels de leur structure.

Ces demandes ont conduit l'association à réfléchir à un nouveau pôle d'intervention, portant sur la formation pour tout public, notamment sur les thèmes de la victimologie, de la prévention des violences au travail, de la gestion des conflits, de la gestion du stress, de la citoyenneté, etc...

Depuis fin 2009, l'association est prestataire de formation. Elle est enregistrée sous le numéro 82 26 01777 26. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

En outre, les professionnels animent des formations pour les bénévoles de l'association, mais aussi des journées de formation avec d'autres partenaires.

Conventions et Partenariat

L'association REMAID est conventionnée par le Ministère de la Justice, les services de la politique de la ville, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'Agriculture, le Département, la CPAM, la CAF, la SNCF, la CITEA (transports urbains valentinois), la MAIF.

L'association est très présente dans le réseau institutionnel et associatif local. Elle participe aux CLSPD (conseil local sécurité prévention de la délinquance), aux CIPD (comité intercommunal de prévention de la délinquance), aux réunions d'acteurs de quartier, au PAD (pôle anti discrimination)... et à de nombreux comités (de pilotage, de prévention...)

Elle fait partie du groupe ressource et du conseil d'administration de l'AMV26 (Accueil des Mineurs Victimes).

Enfin, l'association travaille en étroite collaboration avec le T.G.I. de Valence : contact quotidien avec le magistrat de permanence du Parquet, consultation des dossiers d'audiencement, des main-courante...

La prise en considération des victimes nécessite, pour que celle-ci soit efficace, de travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires. L'association REMAID s'est attachée au fil des années à tisser des liens avec les autres associations, les institutions, les organismes divers, les services de l'Etat...

Adhérer à notre association

OUI, je souhaite adhérer à l'association REMAID :

Madame

Mademoiselle

Monsieur

NOM :

Prénom (s) :

ou

Association, Mairie, Entreprise, Autres Structures :

.....

Représentant (NOM, Prénom et Fonction) :

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mel :

ADHESION MEMBRE ACTIF

Personne physique : 20 euros

Personne morale : 200 euros

ADHESION MEMBRE BIENFAITEUR

DON de _____ euros

Je désire recevoir un reçu fiscal (réduction d'im-
pôt) : oui non

*Chèque à établir à l'ordre de REMAID
et à envoyer (accompagné de ce coupon) à :*

**Association REMAID
4 rue de Mulhouse
26000 VALENCE**

Fait à

Le

Signature :

**Accueil
REMAID**

04 75 55 39 34

Numéro national d'aide aux victimes

Composez le

08 VICTIMES

soit le

08 842 846 37

numéro non surtaxé

7 jours sur 7 de 9h00 à 21h00

NOS PERMANENCES

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS :

À VALENCE, ROMANS ET MONTELIMAR

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS :

A CREST

A DIE

A DONZERE

A LIVRON

A LORIOLE

A MONTELIMAR

A NYONS

A PIERRELATTE

A ROMANS S/ ISERE

A ST JEAN EN ROYANS

A ST PAUL TROIS CHATEAUX

A ST RAMBERT SUR ALBON

A ST VALLIER

A TAIN L'HERMITAGE

A VALENCE

Appellez nous au **04.75.55.39.34** afin de connaître les lieux et horaires des permanences sans rendez-vous ou prendre rdv...

Accueil
REMAID

04 75 55 39 34

Association R.E.M.A.I.D.

L'association est conventionnée par le Ministère de la Justice



Nos Financeurs :



ainsi que de nombreuses communes drômoises :

Pierrelatte, Saint Paul Trois Châteaux, Donzère, Loriol, Livron, Crest, Tain l'Hermitage, Génissieux, Grignan,...

REMAID est adhérente auprès de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiations (INAVEM) de Paris et auprès de Citoyens et Justice de Bordeaux



Ed 03/2016